

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 mai 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Michel ROUX.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CSGE 003-3769/18/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Board Spirit Marseille pour l'organisation de la Mistral Skate Cup 2018 MET 18/6940/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La délibération n° CSGE 004-3398/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 a permis d'intégrer une compétence de politique sportive métropolitaine.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a ainsi souhaité renforcer le rayonnement du territoire métropolitain dans le domaine du sport, générateur de notoriété, d'attractivité, et également de retombées économiques, médiatiques et touristiques.

L'un des objectifs de cette politique sportive correspond à l'accueil et au soutien de grandes manifestations internationales à partir des critères de « valorisation de l'identité et de la notoriété de la Métropole à l'international » et de « la dimension européenne et/ou mondiale participant à la promotion sportive et au dynamisme du territoire métropolitain et de son institution ».

L'association Board Spirit Marseille (BSM), première association française de skateboard et classée 5ème au niveau mondial, dont l'objet concerne la promotion des sports de glisse et de culture urbaine, organise l'une des étapes de circuit de Coupe du Monde de « street », labellisée par l'Association of International Skateboard (AIS) et constituant également une étape de qualification aux Jeux Olympiques.

Cette compétition, inscrite au classement mondial, se tiendra pour la 2ème édition au skatepark de la base de loisirs de l'Esteou à Marignane, site reconnu d'intérêt métropolitain par délibération n°CSGE 003-3397/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017.

Signé le 18 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 22 mai 2018

En effet, la spécificité unique du lieu, les infrastructures performantes et modernes et son dimensionnement (plus grand skatepark de France) font du site un endroit incontestablement reconnu pour l'accueil de cet événement international de skateboard.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a été sollicitée par l'association BSM afin de soutenir cet événement de renommée internationale, qui se déroulera sur 4 jours en présence de 80 amateurs et 40 skateboarders professionnels de niveau mondial.

Cette manifestation, gratuite et ouverte au public, sera organisée en phases successives sur 4 jours, avec une journée d'initiation ouverte au public et des « contests » pour les 3 jours suivants décomposés par journée de sélection pour la phase suivante, et permettant à 2 compétiteurs amateurs d'accéder à la journée de qualification et de finale aux cotés des skateboarders professionnels. Cette compétition sera ouverte aux hommes et aux femmes pour chacune des phases.

De manière complémentaire, le site accueillera un village avec présence de partenaires pour la promotion du sport. Un concert gratuit, organisé le samedi soir, viendra également concourir à la réussite de cet événement pour lequel 6000 personnes sont attendues. La couverture médiatique par les réseaux sociaux et sites spécialisés dans cette discipline permettra une visibilité à l'international.

Dans la continuité des grands événements sportifs auxquels elle a déjà participé, la Métropole détient aujourd'hui l'expérience et les atouts nécessaires pour accueillir cet événement de la meilleure manière afin de faire de cette compétition un franc succès et de lui assurer une grande visibilité sur le territoire international.

La Métropole, avec la co-participation d'autres collectivités locales telles que le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, et la commune de Marignane, souhaite soutenir l'accueil et l'organisation de la Mistral Skate Cup 2018 qui se déroulera du 14 au 17 juin 2018 au skatepark de la base de l'Estéou à Marignane.

Compte tenu de ce qui précède et sous réserve du respect de la programmation et la stratégie budgétaire et financière 2018 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Métropole se propose d'octroyer une subvention pour un montant de 15 000 euros à l'association BSM.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 relative à l'approbation du Règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence;
- La délibération n° CSGE 004-3398/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 relative à l'approbation d'une politique sportive métropolitaine.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

**Signé le 18 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 22 mai 2018**

Considérant

- Qu'il convient de soutenir l'association Board Spirit Marseille pour l'organisation de la Mistral Skate Cup 2018 sur le territoire métropolitain.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 15 000 € à l'association Board Spirit Marseille afin de soutenir l'organisation de la Mistral Skate Cup 2018, étape de Coupe du Monde et de qualification aux Jeux Olympiques.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée à conclure avec l'association Board Spirit Marseille.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 2018 de la Métropole, chapitre 65, fonction 30, nature 65748, ligne de crédits 25146.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Sport et Equipements sportifs

Eric LE DISSÈS